



Choisir une climatisation adaptée à vos besoins

Différents critères doivent être pris en compte pour vous aider à choisir un équipement adapté à vos besoins. En voici quelques-uns :

Besoins	Brassage d'air ou ouverture des ouvrants	Climatiseur mobile avec ou sans conduit(s)	Climatisation monosplit
Confort thermique	*	**	***
Confort acoustique	*	*	**
Durée de vie ¹	< 5 ans	< 5 ans	< 10 ans
Performance énergétique	*	**	***
Coût à l'investissement	€	€€	€€€
Facture énergétique	€	€€€	€€
Coût d'entretien	Non concerné	Non concerné	€

1 : en respectant les conditions normales d'utilisation (prévues par la notice)

* faible / ** moyen / *** fort

€, €€ ou €€€ : de la solution la plus économique à la moins économique

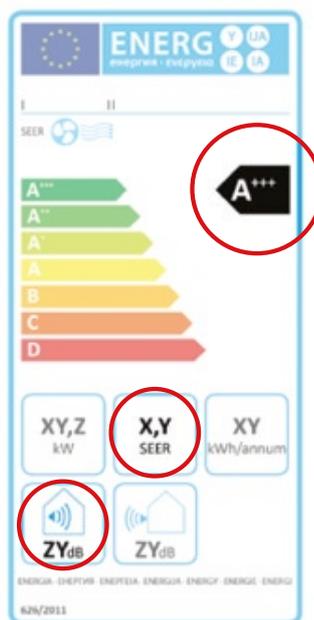
Comment choisir un équipement performant ?

Le fait de choisir un équipement qui dispose du marquage CE vous garantit de sa conformité aux réglementations européennes notamment celles qui sont liées à la sécurité ou à la performance. Dans l'idéal, vous devez accéder à la déclaration de conformité CE pour vérifier les règlements ou directives européennes que l'équipement respecte.

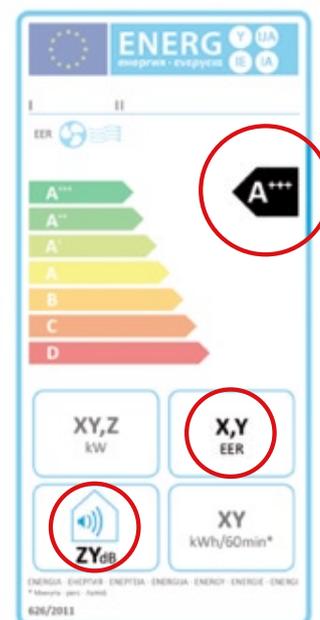
Concernant la performance énergétique du climatiseur, vous pouvez consulter l'étiquette énergétique de l'équipement qui est définie pour des conditions d'utilisation standardisées. Les climatiseurs qui sont étiquetés à A+++ sont les plus performants.

Pour les climatiseurs de type monosplit ou multisplit, la classe d'efficacité énergétique est basée sur le SEER [Seasonal Energy Efficiency Ratio - ratio d'efficacité énergétique saisonnier] qui caractérise la performance en mode refroidissement de l'équipement. A puissance froide égale [kW], plus la valeur du SEER est élevée, plus la consommation énergétique du climatiseur est basse. La valeur du SEER est indiquée sur l'étiquette énergétique.

Pour les climatiseurs mobiles avec conduit(s), la classe d'efficacité énergétique est définie en fonction du EERrated [ratio d'efficacité énergétique]. A puissance froide égale [kW], plus la valeur d'EERrated est élevée, plus la consommation énergétique est basse. La valeur d'EERrated est indiquée sur l'étiquette énergétique.



Modèle d'étiquette énergétique pour un climatiseur monosplit en mode froid seul.



Modèle d'étiquette énergétique pour un climatiseur sur simple conduit en mode froid seul.

Choisir un climatiseur qui fait peu de bruit

Au-delà de la performance énergétique, il est également important de choisir un équipement qui fera peu de bruit surtout s'il est utilisé pour climatiser une ou plusieurs chambres.

Le niveau de puissance acoustique du climatiseur est indiqué sur l'étiquetage énergétique ou dans la documentation du fabricant. La puissance ne doit pas dépasser les valeurs suivantes :

- Pour un climatiseur monosplit ou multisplit :

Puissance nominale ≤ 6 kW	
Niveau de puissance acoustique intérieur en dB(A)	Niveau de puissance acoustique extérieur en dB(A)
60	65

6 kW < Puissance nominale ≤ 12 kW	
Niveau de puissance acoustique intérieur en dB(A)	Niveau de puissance acoustique extérieur en dB(A)
65	70

- Pour un climatiseur à simple ou double conduit(s) : 65 dB(A).

Pour aller plus loin

Pour tenir compte de la performance acoustique de la climatisation à l'usage, nous vous recommandons de faire appel à un professionnel qui vous aidera à sélectionner une unité intérieure adaptée à la pièce équipée (ex : chambre).

Le climatiseur avec sa caractéristique acoustique une fois installé apportera un niveau de confort acoustique appelé « pression acoustique ».

Vous pouvez donc vous appuyer sur le niveau de pression acoustique de l'unité intérieure, mesuré à 1 mètre à faible vitesse de ventilation, qui est donné dans la documentation technique du fabricant afin de sélectionner l'équipement qui sera le plus silencieux possible.

< 20 dB(A) : ****
 De 20 à 25 dB(A) : ***
 De 26 à 30 dB(A) : **
 Au-delà de 31 dB(A) : *

La présence de silent blocs et l'éloignement des pièces calmes sont aussi à privilégier lors d'une installation. Par ailleurs, afin de s'assurer que les performances affichées par le fabricant soient au rendez-vous, vous pouvez choisir un équipement qui est certifié c'est-à-dire qui a été testé et qui est suivi par un organisme indépendant. Voici les certifications existantes pour les climatiseurs de type monosplit ou multisplit :

- NF 414
- Eurovent Certification Performance

Si vous souhaitez faire installer une climatisation, nous vous invitons à prendre contact avec un professionnel compétent disposant d'une attestation de capacité ou de la qualification RGE.



CLIM'ÉCO GESTE 5

Si vous changez votre climatiseur, investissez dans un matériel économique et peu bruyant en consultant l'étiquette énergétique. Rappelez-vous que le coût total de votre climatisation doit intégrer le prix d'achat mais aussi le prix de l'énergie consommée par votre climatiseur pendant toute sa durée de vie.

Jusqu'à 20 %

d'économies d'énergie que vous réaliserez en investissant dans un climatiseur étiqueté classe A+++ plutôt que classe B, probablement moins cher à l'achat.

